

SOUTIEN AGRICOLE

AIDE A LA PLANTATION DE HAIES

Objet :

Aide à la plantation de haies

Bénéficiaires :

Agriculteur ayant le siège social de son exploitation et/ou résidant sur le territoire de Val-de-Garonne Agglomération, installé à titre principal ou secondaire.

Retraités agricoles avec parcelle de subsistance sur le territoire de la Val-de-Garonne Agglomération.

Conditions d'éligibilité :

L'intervention de Val-de-Garonne Agglomération s'adosse au programme départemental « L'arbre dans le paysage rural en Lot-et-Garonne ». Les dossiers techniques sont centralisés par la Chambre d'agriculture de Lot et Garonne et sont présentés au comité de pilotage composé du Conseil Général de Lot et Garonne, de Val de Garonne Agglomération (pour les dossiers communautaires), du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE-ARPE 47) et de l'Association Climatologique de la Moyenne Garonne (ACMG).

Un minimum de 150 mètres linéaires par opération est nécessaire, la date limite de plantation étant fixée au 31 décembre de l'année en cours.

Seules les plantations effectuées sur le territoire de la Val-de-Garonne Agglomération sont éligibles à ce dispositif.

Modalités d'attribution :

Le coût comprenant les frais de plantation et de conseil est estimé à 7,85 € TTC.

L'aide attribuée par Val-de-Garonne Agglomération est égale à 1,15 € par mètre linéaire planté.

Constitution du dossier :

☞ Pour la demande :

- ✓ La demande écrite adressée au Président de Val-de-Garonne Agglomération
- ✓ Le dossier technique de la plantation (transmis par la Chambre d'Agriculture de Lot et Garonne)
- ✓ Un relevé d'identité bancaire du bénéficiaire
- ✓ Le n° SIRET du bénéficiaire

La commission d'attribution de VGA prendra connaissance, au préalable, de l'avis du comité de pilotage de l'opération départementale.

☞ Pour le versement :

- ✓ La déclaration de réception des travaux par la Chambre d'agriculture de Lot et Garonne

Un contrôle inopiné des travaux peut être réalisé

Vous êtes sur le territoire de VGA et vous souhaitez être accompagner dans votre projet de plantation des haies et arbres inter parcellaires, merci de prendre contact avec :

Mme Sylvie RABOT (Référénte haies & agroforesterie) - Chambre d'agriculture – St Livrade

Tél. : 05.53.36.25.51 – 06.48.50.03.77

Email : sylvie.rabot@cda47.fr